



BAREME DE L'AGENCE

Applicables à Novembre 2020 (T.V.A. incluse au taux de 20%)

HONORAIRES TTC SUR TRANSACTION IMMOBILIERE*

*Nos honoraires sont à la charge du mandant.

En cas de délégation de mandat, les honoraires seront ceux appliqués par le détenteur du mandat initial.

| | |
|--------------------------|-----------------|
| Jusqu'à 85 000 € | minimum 5 000 € |
| De 86 000 € à 100 000 € | 7.0 % |
| De 101 000 € à 150 000 € | 6.5 % |
| De 151 000 € à 200 000 € | 6.0 % |
| De 201 000 € à 250 000 € | 5.5 % |
| De 251 000 € à 400 000 € | 5.0 % |
| De 401 000 € à et plus | 4.0 % |

Pour les terrains en lotissement, le barème appliqué sera celui du Lotisseur selon le mandat de commercialisation signé entre les parties

HONORAIRES DE LOCATION

(Conformément à l'article 5-I de la Loi ALUR du 24 mars 2014) *

Honoraires **Locataire** : 3,50 € le m² (Visite, étude dossier + rédaction bail)
1,50 € le m² (état des lieux)
Honoraires **Propriétaire** : 3,50 € le m² (Publicité, visite + étude dossier + rédaction bail)
1,50 € le m² (état des lieux)

*plafonds fixes par décret-loi ALUR du 1er août 2014 : Location : 8 € TTC /m² (visite + étude dossier + rédaction bail) - EDL : 3 € TTC /m² (état des lieux entrée)

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIERE

9,60% TTC* (* sur sommes encaissées)
Assurance GLI 2,30% en sus (sur loyers + charges)

HONORAIRES SUR IMMOBILIER COMMERCIAL*

*Nos honoraires sont à la charge du mandant

Vente de murs commerciaux, cession des fonds de commerce et de droit au bail

(TVA applicable du taux en vigueur 20 %)

| | | |
|-------------|----------|--------------------------------------|
| Jusqu'à | 50 000 € | Forfait de 5 000€ HT soit 6 000€ TTC |
| A partir de | 50 001 € | 10% HT soit 12% TTC |

HONORAIRES DE LOCATION*

*Nos honoraires sont à la charge du Preneur

Locaux Professionnels (Bureaux, Professions Libérales), Locaux Commerciaux

2 mois de loyer Hors Charges

ESTIMATION AVEC AVIS DE VALEUR

150 € TTC minimum selon devis
Estimation gratuite dans le cadre d'une mise en vente